

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	11
• absents	2
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 22 juin 2022 à 19 heures 00

Date de convocation :
17 juin 2022

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Délibération n°12.2022

Amendes de police :
Demande de subvention
auprès du conseil
départemental pour la
mise en place d'un miroir
routier

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

BLAIN Bruno, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, DUMAS Chantal.

Excusés : ARDISSON Jean-Claude (a donné pouvoir à MILLET Jérôme), CORNAND Jean-Jacques (a donné pouvoir à THIRIOT Christian)

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un miroir routier à l'intersection du chemin de la Bastie aux Brunots et du chemin de la Bastie afin de sécuriser la circulation des véhicules.

Il précise que cette dépense peut faire l'objet d'une subvention départementale au titre des amendes de police. Il présente le devis obtenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir ce projet pour un montant de 949 € HT
- Décide de solliciter le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des amendes de police
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

ID : 026-212600431-20220622-DELIB12_2022-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 22 juin 2022

Le Maire, Christian THIRIOT

